RESPONSABILITÉ

N° 55

ET

PAROXYSME PASSIONNEL

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier

LE 14 AOUT 1885

PAR

ARISTIDE LYON

Né à Lodève (Hérault)

AVOCAT

MEMBRE DE LA MISSION MÉDICALE DE TOULON

(Épidémie cholérique, 1884. — Médaille d'argent)

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Ira, furor brevis.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

MONTPELLIER

IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI

(Hamelin Frères)

—

1885

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. CASTAN..... Doyen
GRASSET..... } Assesseurs
LANNEGRACE..... }

PROFESSEURS :

Clinique médicale	MM. DUPRÉ (✲ C. ✲).
Anatomie	BENOIT (O. ✲ ✲).
Clinique médicale	COMBAL (✲ ✲).
Clinique des maladies mentales et nerveuses..	CAVALIER (✲).
Physique médicale	MOITESSIER (✲).
Anatomie pathologique et histologie	ESTOR.
Médecine légale et toxicologie.....	JAUMES.
Clinique chirurgicale	DUBRUEIL (✲).
Chimie médicale et pharmacie.	ENGEL.
Hygiène	BERTIN-SANS.
Pathologie interne	CASTAN.
Thérapeutique et matière médicale.....	GRASSET.
Botanique et histoire naturelle médicale.	PLANCHON (✲✲).
Physiologie	LANNEGRACE.
Clinique obstétricale et gynécologique...	L. DUMAS.
Clinique chirurgicale. Chargé du cours..	SERRE.
Opérations et appareils. id. ..	CHALOT.
Pathologie externe..... ...	N.

Doyen honoraire : M. BENOIT (O. ✲ ✲).

Profess. honor. MM. MARTINS (O. ✲), COURTY (✲), I. DUMAS (✲).

CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUES ANNEXES :

Clinique des maladies des enfants	MM. BATLLE.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	GAYRAUD.
Clinique des maladies des vieillards.....	HAMELIN (✲).

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MM. JACQUEMET	MM. MAIRET	MM. TÉDENAT
GRYNFELTT	CHALOT	BLAISE
DE GIRARD	BIMAR	BAUMEL
SERRE	MOSSÉ (✲)	VILLE
CARRIEU	REGIMBEAU (✲)	GRANEL

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

M. F.-J. BLAISE, *secrétaire*.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. JAUMES, *président ;*
CAVALIER, professeur ;
MAIRET, agrégé ;
REGIMBEAU, agrégé.

La Faculté de médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A MES AMIS

A. LYON.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41544308_0097

A MES PARENTS

A MON PRÉSIDENT DE THESE

MONSIEUR LE PROFESSEUR JAUMES

A MONSIEUR LE DOCTEUR THOMAS

MÉDECIN EN CHEF DE LA MARINE
PROFESSEUR AUX ÉCOLES DE MÉDECINE NAVALE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
DIRECTEUR DE L'AMBULANCE DE SAINT-JEAN-DU-VAR (TOULON 1884)

A MM. LES PROFESSEURS ESTOR ET LANNEGRACE

A. LYON.

INTRODUCTION

C'est un point de médecine légale que nous nous proposons d'étudier dans ce travail. Aussi, faisant abstraction des diverses considérations métaphysiques et philosophiques sur l'existence, la nature et les conditions de la responsabilité, sur le droit de punir, ainsi que de l'intérêt social; laissant également de côté l'étude de la nature de l'aliénation mentale et de la passion, nous nous efforcerons seulement de démontrer que, en l'état actuel de la science, il est impossible au médecin légiste de différencier, au seul point de vue de la responsabilité, les actes inspirés par certaines formes d'aliénation mentale de ceux qui sont accomplis sous l'influence d'une passion au paroxysme.

Les travaux des savants dont la compétence est le plus généralement reconnue en ces matières, voilà la base sur laquelle nous essayerons d'établir notre démonstration. Car notre thèse n'est pas, à proprement parler, nouvelle. Catégoriquement soutenue par quelques auteurs, elle se trouve, en germe, en puissance, dans les écrits d'un plus grand nombre. Nous essayerons de l'en dégager.

Ce travail est absolument personnel; il a, par sa nature même, coûté des recherches bibliographiques considérables : double motif pour son auteur d'espérer qu'il sera accueilli avec indulgence.

RESPONSABILITÉ

ET

PAROXYSME PASSIONNEL

L'idée représentée par le mot *passion* est certainement plus claire et plus précise que toutes les définitions qu'on a tenté d'en donner. Esquirol, dans sa thèse (1) (qui nous a été précieuse pour la confection de ce travail), se contente d'approfondir la chose, mais n'essaye pas de définir le mot.

Un de ses prédécesseurs, plus hardi, s'exprimait ainsi sur ce point, dans sa dissertation inaugurale (2): « Une passion n'est donc que le désir fortement marqué, produit en nous par une sensation agréable plusieurs fois répétée, ou plutôt ce n'est que cette sensation elle-même. La sensation n'est que la sensibilité mise en action; nos passions ne sont qu'une modification de cette sensibilité. » Voilà une définition bien conforme aux idées de Condillac; mais l'est-elle autant aux résultats de

(1) *Des Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale.* Paris, 1805.

(2) *De l'Influence des passions sur l'économie animale*, par Simon. Thèses, Paris, 1805.

l'observation impartiale, scientifique? Comment, sans parti pris d'école, identifier une passion qui se produit dans l'âme, s'y manifeste par l'activité qu'elle lui communique, et une sensation qui nous vient du dehors, et à l'égard de laquelle nous sommes passifs? Il n'est pas plus exact, d'ailleurs, que ce soit toujours une sensation *agréable* qui produit la passion. Et, dans certains cas, celle-ci n'éclate-t-elle pas d'emblée et, pour ainsi dire, sans provocation antérieure? Enfin l'auteur néglige d'indiquer dans quel sens se produit cette *modification* de la sensibilité.

Une définition assez satisfaisante, surtout en ce qu'elle n'est liée à aucun système philosophique, est celle que donnent Littré et Robin (1) : « Affection permanente, tendance soutenue, désir violent et fixe, volonté immuable ou penchant irrésistible pour un objet ou une action quelconque. » On pourrait cependant objecter que la *permanence* n'est pas un caractère constant de la passion, et que le rôle de la *volonté*, dans cet état, est très-restreint (2).

Quoi qu'il en soit, notre intention, dans ce chapitre, n'est pas de donner un définition, mais de démontrer ou plutôt d'exposer, aussi succinctement que possible, les résultats auxquels sont arrivés les observateurs qui se sont occupés de la question.

Et, d'abord, comment se produisent les passions? Ont-elles toutes la même origine? Si l'on considère que certaines passions sont l'apanage exclusif de l'homme, que d'autres lui sont communes avec certaines espèces animales, que d'autres enfin peuvent se manifester chez tous les animaux; si, d'autre part, on connaît les différences qui existent entre les facultés respectives de ces diverses classes animales, ne pourrait-on pas en conclure que telle faculté, ou tout au moins tel ensemble de facultés, est indispensable à la production d'un état passionnel? Il est bien certain qu'une telle division ne concordera pas de

(1) *Dictionnaire de médecine*, 14e éd.

(2) Citons, pour mémoire, la définition de Littré : « Mouvement de l'âme, en bien ou en mal, pour le plaisir ou pour la peine. »

tous points avec la classification zoologique, puisque, pour ne citer qu'un exemple, l'instinct génésique, survivant à tous les autres, se montre souvent très-développé chez l'homme idiot.

Il n'en est pas moins évident que cet instinct (et, par conséquent, la passion qui lui correspond) doit être considéré comme le plus général. Voilà donc une passion qu'on peut observer chez tous les animaux, et, peut-être à l'exclusion de toute autre, chez les animaux inférieurs.

Mais, si l'on considère les êtres qui occupent un degré plus élevé de l'échelle animale, on constate déjà l'existence de passions nouvelles : la colère, par exemple. Un peu plus haut, certaines espèces sont susceptibles de passions encore supérieures : le dévouement, la haine (chez le chien, par exemple), etc.

Enfin chez l'homme, et surtout chez l'homme qui, vivant en société, s'éloigne le plus de l'état de nature, de nouveaux sentiments, sans analogie avec les précédents, se développent, qui sont susceptibles, en s'exagérant, de se transformer en passions, entre autres l'ambition en général, l'amour de la gloire, de l'art, de la science, l'amour-propre, etc.

On voit, par cette esquisse du développement des passions, que les plus répandues sont précisément celles qui sont le plus utiles à la conservation de l'individu et de l'espèce, tandis que, d'une manière générale, les passions d'ordre social sont particulières à l'homme.

Or la psychologie comparée nous enseigne que la première faculté qui se développe chez les animaux, celle qui seule se manifeste aux degrés les plus inférieurs, c'est la sensibilité, mais une sensibilité purement physique. Cette faculté est donc suffisante à produire un certain ordre de manifestations passionnelles, ou du moins à donner lieu à cette production en provoquant la réaction de l'individu. Mais là s'arrête son pouvoir, et les animaux susceptibles d'éprouver des passions plus élevées sont aussi doués de facultés supérieures.

Ces notions générales, que nous n'avons fait qu'indiquer, trouvent leur confirmation dans l'étude de l'homme aux différents âges de la vie : l'enfant, en effet, être purement sensible au début, ne possède

aussi qu'un nombre d'instincts très-limité. « Ainsi, dans l'enfance, l'énergie de la digestion et le besoin de mouvement, déterminés par l'accroissement, nécessitent et ce goût pour les exercices violents et cette gourmandise grossière que des instituteurs maladroits répriment souvent mal à propos.

» Ainsi, dans la jeunesse, les organes de la reproduction prennent un développement subit, et le nouveau feu qui les anime, divergeant, pour ainsi dire, dans toute l'économie, en rayons vivifiants, imprime à notre organisation cette vie nouvelle, cette nouvelle énergie qui ont souvent guéri des maladies contre lesquelles l'art de la médecine avait échoué, et fait éclore en même temps dans notre cœur cette sensibilité profonde, ce désir désintéressé, ces sentiments généreux qui caractérisent un premier amour.

» L'âge viril arrive, et nous aimons toujours le plaisir; mais nous le cherchons ailleurs. Nous voulons que les hommes s'accordent à flatter nos goûts; nous voulons qu'ils nous sacrifient les leurs: nous recherchons donc la considération et l'autorité qui peut les y déterminer. Alors cet amour du plaisir qui oublie le but pour s'occuper des moyens, et qui, se dénaturant, considère les moyens comme formant le but même qu'il veut toucher; cet amour du plaisir qui, après avoir sacrifié l'amour aux voluptés brutales du libertinage, oublie bientôt ces voluptés pour ce qui doit les préparer, oublie de jouir pour préparer la jouissance; cet amour du plaisir fait naître l'ambition: avec elle naissent l'envie, la jalousie, la vengeance et tous les sentiments haineux; et, ce qui est un peu difficile à expliquer, c'est dans cet âge où se développent les organes abdominaux que se développent aussi les passions violentes qui les affectent spécialement.

» Enfin nous vieillissons; les plaisirs de l'amour ne nous touchent plus ; nos sens blasés ne pourraient les ressentir et les supporter. Nous sommes dégoûtés des honneurs et des hommes qui les distribuent; nous avons senti le vide et l'illusion des premiers; nous avons fait la cruelle expérience de l'amitié simulée et de l'égoïsme intéressé des seconds. N[illegible] des moyens de plaisir plus con-

stants, plus solides que les honneurs; nous choisissons un ami plus sûr que ceux qui nous ont trompés autrefois, et cet ami, c'est l'or. Cette soif qui ne s'éteint jamais, qui s'accroît toujours, même par les satisfactions qu'elle éprouve, est à la fois pour le vieillard une peine et un plaisir. Il jouit des privations qu'il s'impose, il ressent tous les plaisirs que son or peut payer, et il a dans son coffre-fort autant de jouissances entassées que de pièces d'argent; il éprouve en un mot les seuls plaisirs qu'il peut ressentir, ceux qui accompagnent l'espérance et les désirs (1). »

Mais, ainsi que le fait remarque dans la suite de son travail l'auteur que nous venons de citer, l'âge n'est pas le seul modificateur des passions : le tempérament leur imprime aussi des modalités diverses. Il en est de même du sexe, de même encore des diverses conditions sociales dans lesquelles l'homme peut se trouver, ainsi que de l'état de santé ou de maladie.

Nous n'insisterons pas davantage, croyant avoir suffisamment indiqué les origines des passions et les modifications qu'elles subissent dans certaines conditions. Considérées en elles-mêmes, les passions peuvent être gaies ou tristes, continues ou non ; elles peuvent enfin varier d'intensité, et l'on observe tous les degrés, depuis cet état où elles diffèrent peu de l'inclination, du désir, de l'émotion légère, etc. (suivant les modalités), jusqu'à l'extrême opposé, jusqu'au véritable paroxysme.

Le paroxysme passionnel est donc l'exagération de la passion. Il procède par accès, et ses symptômes bien tranchés ne pourraient guère le faire confondre qu'avec certaines formes d'aliénation mentale. Voici, d'après Esquirol (2), le tableau d'un des plus caractéristiques d'entre ces états passionnels : « Voyez-vous cet homme, le visage enflammé, la physionomie convulsive, les yeux rouges, étincelants, le corps vacillant ? Ses membres préludent à quelque acte de vengeance ; les

(1) Simon, *loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*

propos les plus vifs et les plus humiliants sont sur ses lèvres; sa voix est rauque, dure et menaçante ; ses phrases sont courtes, rapides, entrecoupées. Il semble que l'organe de la parole n'a pas assez de mobilité pour suffire à l'expression des idées qui se présentent en foule et sans ordre à son imagination exaltée par la colère. Applaudit-on à ses emportements, il se croit soutenu et redouble d'imprécations et de fureurs. Le contrarie-t-on de vive force, le mal est à son comble; les excès de tous genres vont terminer cette scène terrible. »

Il tombe sous le sens, et on pourrait certainement l'affirmer *à priori* si l'observation de chaque jour n'en fournissait des preuves nombreuses, qu'un pareil état de l'âme, se manifestant par des symptômes aussi tranchés, doit avoir sur l'organisme une influence profonde. Chez l'homme en proie à un violent accès de colère, les désordres de la circulation (pâleur ou congestion de la face), les troubles de la motilité, l'embarras de la parole, etc., tous symptômes qui peuvent s'exagérer au point d'être suivis de la paralysie et même de la mort, ne sont-ils pas, en effet, suffisants à constituer le *fait morbide* exigé par la plupart des auteurs comme caractéristique de l'aliénation mentale, au point de vue somatique?

Et cet ensemble de symptômes, ce *cadre nosologique*, nous est aussi fourni par les autres états paroxystiques, avec des formes, il est vrai, différentes selon la nature du mouvement passionnel.

Quels sont les effets de ces manières d'être sur l'organisme? On pourrait, avec bien plus de raison, se demander quels ne sont pas ces effets. Si, déjà, les passions, d'une intensité moyenne ont sur l'organisme un retentissement incontestable, s'il est vrai que « la joie et toutes les passions gaies ont, lorsqu'elles sont modérées, un effet tonique et stimulant sur notre économie » ; que « les passions tristes, au contraire, exercent une action débilitante » (1), ne conçoit-on pas combien plus forte sera cette action, quand ces mêmes passions seront portées à un degré extrême?

(1) Simon, *loc. cit.*

En voici des exemples pris pour ainsi dire au hasard, parmi un grand nombre d'autres.

Observation Ire

En 1829, on trouve dans une rue un enfant mort. Des propos inconsidérés font tomber les soupçons sur une jeune fille du voisinage ; le juge d'instruction ordonne qu'elle soit visitée par des hommes de l'art. Ceux-ci mettent si peu de ménagement dans l'accomplissement de leur mission, que la jeune fille tombe à l'instant même dans le délire. Elle est reconnue vierge et mise en liberté sur-le-champ ; mais sa raison était complétement aliénée, et la malheureuse, conduite à la Salpêtrière, expire quelques jours après. (*Journ. gén. de méd.*, sept. 1829, in Br. et Ch. : *Manuel complet de méd. lég.*)

Observation II

M. Franc, médecin de Montpellier, rapporte deux observations d'un haut intérêt. Le sujet de l'une est un homme de 35 ans, cultivateur, qui, affecté de la pierre, voit mourir à ses côtés un malade qui venait de subir l'opération de la taille. Son imagination s'exalte, sa pensée est toute à l'opération et à la mort qui l'attend. Il est poursuivi la nuit suivante par un cauchemar horrible : il rêve qu'on l'opère malgré lui et avec des instruments rougis. A cette scène épouvantable succède un état d'angoisse qui ne cesse qu'avec sa vie ; car il a la pierre dans la vessie ; cette pierre doit le conduire à l'opération, l'opération à la mort. Mais, entre l'instant de la frayeur et celui de la mort, c'est-à-dire dans l'espace d'un mois, il éprouva d'abord un tremblement nerveux qu'il voulait en vain réprimer ; puis successivement se manifestèrent un érysipèle gangréneux de la verge et des bourses, du dévoiement, des abcès aux membres.

La seconde observation a trait à une femme qui, à la suite d'une frayeur causée pour avoir vu battre violemment sa fille par son gendre, fut prise d'une manière subite d'un érysipèle gangréneux au sein droit.

Dans ces deux cas, les plaques gangréneuses offraient un aspect spécial et parfaitement identique : couleur rouge lie de vin, foncée vers le

centre, jaune brunâtre sur les bords ondulés... (Docteur Ridard, *Ess. sur la frayeur et la terreur*, in *Ann. méd.-psych.*, tome IV.)

Observation III

Fillette de huit ans, séparée depuis quelque temps de sa mère, malade à l'hôpital. Désespérée de cette séparation; bientôt apparurent des symptômes d'une affection de l'axe cérébro-spinal, tels que délire, céphalée, impossibilité de se tenir debout. Sangsues à la tête, séton à la nuque. Disparition des symptômes, sauf de la paraplégie. Enfin, sur ses instances réitérées, transportée auprès de sa mère, la petite fille se jette son à cou : elle avait retrouvé l'usage de ses jambes. (Obs. reproduite par Brierre de Boismont, in *Ann. méd.-psych.*, 2e série, tome V, p. 536.)

Observation IV

Un muet souffrait depuis longtemps les mépris et les injures de sa femme. Un jour, étant plus maltraité qu'à l'ordinaire, transporté de colère et de fureur, sa langue se délie, et il rend avec usure à sa femme ses impertinences et ses injures. (Bartholin, cité par Esquirol) (1).

Observation V

Ancien jardinier, célibataire, bien constitué, *n'ayant jamais présenté de signes de folie.* — A la suite d'une vive frayeur (dans une mascarade, il sent tout à coup une pression brusque sur ses épaules, et entend comme un grognement de bête fauve ; s'étant retourné, il aperçoit une tête d'ours), mutisme absolu, qui dura cinquante-deux ans.

Pendant les six ans qu'il fut soumis à mon observation, il ne présenta aucun changement dans ses allures ; il se levait de bon matin, s'habillait, venait aux heures de repas, mangeait dans son coin; mais, si l'on s'avançait vers lui, il se sauvait ou faisait entendre plusieurs grognements. Il avait un mouvement de balancement qui l'avait fait comparer à un ours ; la manière dont il marchait, l'agitation continuelle de sa tête, lui donnaient en effet beaucoup de ressemblance avec cet animal... » (Brierre de Boismont) (2).

(1) *Loc. cit.*

(2) *Ann. méd.-psych.*, 2e série, tome II, page 531.

Ces quelques observations, prises parmi les plus tropiques, auraient pu être augmentées, suivies d'un grand nombre d'autres faits connus de tout le monde. Ne connaît-on pas, en effet, l'histoire de cette mère qui meurt subitement de joie au retour imprévu de son fils, qu'elle croyait mort depuis longtemps ; de ce paralytique qui, entendant pousser le cri *Au feu !* recouvre instantanément l'usage de ses membres ? Dans un autre ordre d'idées, Esquirol cite le fait, aussi probant sinon aussi frappant que ceux qui précèdent, de « l'odontalgie cessant par la vue seule d'un dentiste. » Tous ces faits démontrent jusqu'à l'évidence, non-seulement l'influence d'une passion extrême sur l'organisme, mais aussi que cette influence, soit par la nature de la cause, soit par celle du sujet, soit par suite de quelque autre condition, peut varier dans son intensité, dans son étendue, dans ses résultats.

Dans l'observation I, en effet, nous voyons la pudeur outragée amener promptement la folie, puis la mort. Mais les deux malades réunis dans l'observation II présentent une singularité bien plus grande encore dans l'effet d'une vive émotion. Chez l'un et chez l'autre, une frayeur extrême occasionne une lésion bien déterminée, l'érysipèle gangréneux. Et, chose remarquable, « dans ces deux cas, les plaques gangréneuses offraient un aspect spécial et parfaitement identique. »

Le sujet de l'observation V, en dehors de phénomènes que l'on peut rapporter à l'aliénation mentale et dont nous n'avons pas à nous occuper encore, est frappé d'un mutisme absolu sous l'influence d'une extrême frayeur. Cette même passion, on le voit, est susceptible de réaliser des formes morbides bien différentes les unes des autres. Mais, chose singulière, une passion au paroxysme peut agir aussi comme moyen curatif. Nous n'avons pas à rechercher par quel processus peuvent se produire des résultats aussi étonnants ; mais les faits sont là, nombreux et probants, et les deux seules observations (III et IV) que nous avons citées nous paraissent démontrer le fait d'une façon évidente. Dans l'une, nous voyons une joie extrême déterminer la disparition d'une paraplégie qui, elle-même, avait été amenée, en même temps que d'autres symptômes, par un violent désespoir. Dans l'autre,

l'indignation, la colère, débarrassent le sujet d'une infirmité ancienne.

Nous arrêterons là ce qui concerne l'influence du paroxysme passionnel sur l'organisme.

Mais ce degré extrême de la passion peut aussi produire de tout autres effets et amener dans l'état mental des perturbations analogues à celles que nous venons de décrire. Dans cet ordre de faits encore, les auteurs nous fournissent un grand nombre d'observations, parmi lesquelles nous n'avons que l'embarras du choix.

Observation VI

Une demoiselle de Lyon devint amoureuse d'un de ses parents, à qui elle était promise en mariage. Les circonstances s'opposèrent à l'accomplissement des promesses données aux deux amants ; le père exigeait l'éloignement du jeune homme. Or, à peine fut-il parti, que cette jeune fille tomba dans une profonde tristesse, ne parla plus, resta couchée, refusa toute nourriture. Les sécrétions se supprimèrent; M^lle^ X...repoussa tous les conseils, toutes les prières, toutes les consolations de ses parents, de ses amis. Après cinq jours employés à vaincre sa résolution, on se décida à rappeler son amant : il n'était plus temps, elle succomba et mourut dans ses bras le sixième jour.

Observation VII

Guislain cite une femme qui, vivement émue à la vue de son mari rentrant chez elle tout couvert de sang, perdit la raison. (Max. Parchappe, *Symptomat. de la folie*) (1).

Observation VIII

On lit dans les histoires danoises de Catteau que les condamnés à la pendaison étaient conduits au lieu du supplice au milieu d'un grand concours de fidèles chantant des psaumes, et chaudement recommandés aux prières de l'assistance ;

(1) *Ann. méd.-psych.*, 2^e^ série, t. III.

une longue prédication, bien sombre, précédait le dernier acte de la tragédie ; l'exécution terminait cette pompe théâtrale. Une si belle mise en scène enflamma les imaginations des Danois ; un grand nombre d'entre eux, pour obtenir ce premier rôle, se rendirent coupables de crimes entraînant la mort, et le gouvernement fut dans l'obligation de restreindre l'application de la peine. (*Ann. méd.-psych.*, 4e série, t. II, p. 454.)

Observation IX

Un soldat, montant à l'assaut avec son régiment, est frappé de terreur panique et tombe en épilepsie. Conduit à un hôpital, il est guéri et, après un an, renvoyé à son corps ; il fait son service et la guerre sans éprouver de nouveaux accidents. Après vingt ans, son régiment a été envoyé en garnison dans la même place, restée au pouvoir des Français. A peine est-il entré dans les murs de la ville, qu'il est pris de nouveaux accès d'épilepsie. (Cité par Esquirol) (1).

Observation X

Un homme de lettres éprouve les horreurs du penchant au suicide. Un voyage qu'il fait à Londres augmente son état et lui fait prendre la résolution d'abréger le terme de sa vie. Il se rend sur un pont pour se précipiter dans la Tamise. A son arrivée, il est attaqué par des voleurs ; il s'indigne, fait des efforts pour s'arracher de leurs mains, non sans éprouver la frayeur la plus vive. Le combat cesse. Notre mélancolique, oubliant le but de sa course, rentre chez lui entièrement délivré de ses projets sinistres de suicide : c'est une manie mélancolique qui a cédé à l'impression de terreur produite par une attaque imprévue. (Pinel, cité par Esquirol) (2).

Observation XI

(Résumé d'une observation de M. Leuret.)

Aimée, constitution robuste. A trente-deux ans, un jour, un homme qui l'obsédait en vain de ses poursuites la saisit avec force, et lui jeta dans la bouche le reste d'un verre d'eau-de-vie dont il avait bu la moitié. Moins de huit jours après,

(1) *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*, p. 56.

épilepsie. Attaques de plus en plus fréquentes, agitation, délire. Cinq ans après, hallucinations de la vue et de l'ouïe. (Citée par le docteur Macaris, *des Hallucinations*) (1).

Observation XII

L'infortuné Lesurque, par une fatalité incroyable, porte sa tête sur l'échafaud. Sa femme devient folle... Le malheureux bijoutier du Palais-Royal, dont le témoignage fit la perte de la victime, vient terminer ses jours à Charenton, sans cesse poursuivi par l'image de Lesurque. (Brierre de Boismont, in *Ann. méd.-psych.*, t. IV.)

Ainsi, une frayeur extrême, une vive émotion, peuvent produire de véritables névroses, causer la perte de la raison (obs. IX, XI, VII), modifier favorablement certaines tendances morales très-accentuées (obs. X). Le seul souvenir, brusquement rappelé, d'une impression anciennement éprouvée, est susceptible de reproduire les mêmes effets que celle-ci (obs. IX). Enfin l'homme peut aussi perdre la raison sous l'influence de passions, sinon moins profondes, du moins plus lentes dans leur évolution (obs. XII).

De cette première partie de notre travail il ressort que les passions portées à un degré extrême sont susceptibles de produire, chez l'homme, des désordres profonds, soit somatiques, soit psychiques ; que, de plus, elles peuvent, dans certains cas, exercer une action favorable sur l'organisme et aussi sur l'état mental.

(3) *Ann. méd.-psych.*, t. VI.

DE LA RESPONSABILITÉ

Ainsi que nous l'avons déclaré dans l'introduction de ce travail, c'est la responsabilité médico-légale qui seule nous occupera. Et cette étude trouvera sa base naturelle dans les travaux des auteurs les plus compétents, dans les observations acquises à la science, sans que nous nous permettions (manquant d'autorité pour cela) d'émettre une opinion personnelle. Nous plaçant donc au point de vue des partisans du libre arbitre, nous rechercherons jusqu'à quel point certaines formes d'aliénation mentale, admises par tous les savants, diffèrent des états passionnels paroxystiques, au point de vue de la responsabilité.

Nous insisterons sur ce point que notre prétention n'est pas de conclure à l'irresponsabilité du *passionné paroxystique*, mais bien d'examiner si, en l'état actuel de nos connaissances, il existe un critérium scientifique permettant de différencier, en tant qu'imputables, les actes de certains aliénés de ceux qui sont accomplis sous l'influence d'une passion extrême.

Considérant la responsabilité comme le principe en vertu duquel un acte est imputable à son auteur, il faut admettre que l'imputabilité n'existe que tout autant que la volonté s'exerce librement, ou, en d'autres termes, qu'elle est liée à l'existence du libre arbitre, celui-ci étant le pouvoir de se décider en connaissance de cause entre les divers motifs qui sollicitent à l'action.

L'existence du libre arbitre suppose donc l'exercice normal des diverses facultés mentales, et il est évident que son intégrité souffrira de l'absence ou d'une lésion de la mémoire, du jugement, etc. Or ces

diverses facultés, s'exerçant par l'intermédiaire de nos organes, se trouvent dans un rapport constant avec ceux-ci, subissant leur action et réagissant sur eux. De ces rapports continus et complexes naît la principale difficulté, pour le médecin légiste, de trancher, dans beaucoup de cas, la question du discernement. « Que de maux seraient évités, quel bienfait pour la société, s'il était possible de tracer une ligne nette et sûre, puis de déclarer que tous ceux qui se trouvent en deçà sont raisonnables, que tous ceux qui se trouvent au delà sont fous ! Mais la moindre réflexion fait comprendre la vanité de tenter une semblable division (1). »

Cette distinction est évidemment facile lorsque l'agent se trouve dans un état de folie bien caractérisée. Point de doute, en effet, à l'égard du dément, de l'idiot, etc. Mais, contrairement à l'opinion du vulgaire, l'aliénation mentale ne se manifeste pas toujours par des caractères aussi tranchés que ceux que l'on observe dans les vésanies que nous venons de citer, et des cas nombreux se présentent dans lesquels il est difficile, sinon impossible, de décider si le libre arbitre existe ou non. Le rôle du médecin légiste est alors plus particulièrement délicat, par suite de l'antagonisme qu'il rencontre chez le juge, qui, lui, se décide d'après le simple bon sens dans des questions qu'une expérience spéciale peut seule trancher.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'accord est loin d'exister, même entre les médecins, sur certains points de l'aliénation mentale.

Depuis que Pinel a établi l'existence des monomanies, de nombreuses discussions se sont élevées entre les aliénistes sur la réalité de cette espèce morbide; mais la question est encore loin d'être tranchée. Sans prétendre avancer une opinion personnelle en une matière sur laquelle les gens compétents disputent encore, ne nous serait-il pas permis, en dehors de toute conception théorique et sans rechercher s'il est possible qu'une seule faculté soit lésée, les autres restant saines, de tirer les conclusions qui nous paraîtront découler logiquement des faits observés ?

(1) Maudsley, *le Crime et la Folie*, 4e éd., p. 38.

Or les faits sont nombreux d'individus chez lesquels la monomanie a été parfaitement constatée, soit qu'il y eût lésion d'une seule faculté ou, du moins, impulsion morbide dans un sens unique. Les faits de kleptomanie, de pyromanie, d'érotomanie, de monomanie homicide, etc., recueillis par des auteurs dont la compétence est indiscutée, ne permettent pas le doute sur l'existence des folies partielles.

Ici encore, nous pourrions appuyer notre dire sur un grand nombre de faits. Le sergent Bertrand, par exemple, qui accomplissait régulièrement son service, et dont l'insanité consistait seulement dans une propension irrésistible à profaner les cadavres, peut-il être considéré comme atteint d'une aliénation mentale généralisée? Ses réponses au conseil de guerre n'impliquent-elles pas l'existence d'une intelligence qui se possède complétement (1)? Parmi tant d'autres faits que nous pourrions citer, nous nous contenterons de donner l'observation suivante, que nous avons extraite de l'ouvrage de Marc (2). Nous la reproduisons presque en entier et textuellement, à cause de l'importance des moindres détails dans des faits de ce genre.

Observation XIII

Nous, X....., commissaire de police de la ville de Paris, informé qu'une jeune fille, âgée de huit ans, ayant menacé de tuer son père et sa mère, et que, questionnée à cet égard, elle parlait de ce dessein, dans lequel elle persistait

(1) A l'appui de notre opinion sur l'existence des folies partielles, nous pourrions citer un grand nombre d'auteurs : Ferrus, Delasiauve, Brierre de Boismont, etc. Bornons-nous à reproduire les quelques lignes suivantes, extraites d'un rapport médico-légal signé de MM. René, Bouisson et Cavalier :

« L'admission de folies partielles est fondée sur l'observation des malades ; ces sortes de folies ne sont pas rares. Rigoureusement même, on peut dire que toutes les aliénations mentales sont partielles, mais à des degrés divers... La folie générale peut donc être regardée, jusqu'à un certain point, comme une exception. »

(2) *De la Folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, 1840.

avec un sang-froid et en termes raisonnés qui faisaient frissonner ses auditeurs, nous avons, sans perdre de temps, envoyé chercher sa mère, laquelle étant arrivée à notre bureau, et nous ayant confirmé le rapport qui nous avait été fait, après nous avoir dit que des motifs qui devaient être appréciés par l'autorité l'avaient toujours empêchée de rendre compte de l'horrible caractère de son enfant, elle nous a fait la déclaration suivante :

« Je me nomme T... J'ai eu dans mon mariage trois enfants. J'ai eu le malheur d'en perdre deux, et n'ai conservé que l'aînée, qui est née le 14 avril 1818, a été en nourrice jusqu'à l'âge de treize mois, à ***, et depuis lors a été élevée par ma mère, femme respectable et fort religieuse, âgée ce jour de soixante-quinze ans et veuve. J'ai été chercher ma petite-fille, et je me promettais d'elle le bonheur de ma vie.

» Pendant les premiers mois, mon enfant était triste et ne s'amusait pas comme l'on fait à son âge. Jamais elle ne me fit aucune caresse, ni à son père. Elle perdit de son embonpoint, et fit une petite maladie inflammatoire à laquelle j'attribuais toute sa tristesse ; mais le hasard vint m'en apprendre l'horrible cause.

» Il y a environ quatre mois qu'une femme, qui venait pour louer une boutique dans la maison, voyant ma fille, me parla, à cette occasion, d'une nièce qu'elle avait eue et qu'elle avait été obligée de renvoyer, à cause de l'horrible habitude qu'elle avait, quoique âgée seulement d'une dizaine d'années, de porter la main sur elle et de détruire sa santé. M'étonnant de ce défaut à cet âge, cette femme me dit que ce malheureux défaut était très commun chez les enfants ; et adressant, à mots couverts cependant, quelques questions à cet égard à ma petite, qui était présente, quel fut mon étonnement et ma douleur lorsque ma petite fit connaître, en termes très-clairs, qu'elle savait très-bien ce que l'on voulait lui dire, et raconta que depuis l'âge de quatre ans elle s'amusait continuellement à *** avec des garçons de dix à douze ans. Depuis, elle m'a dit que ce qui la rendait si triste depuis qu'elle était avec moi, c'est qu'elle n'avait plus la même occasion ; mais que, puisqu'elle n'avait plus de petits garçons, ce qu'elle aimait mieux, elle s'amusait toute seule. Cette horrible découverte, que je communiquai plus tard à mon mari, nous jeta dans le désespoir. Nous employâmes, et moi surtout, qui suis continuellement seule avec ma fille, tous les moyens et tous les raisonnements possibles pour déraciner ce malheureux défaut ; mais impossible : elle a cette malheureuse habitude même pendant le sommeil. J'ai employé les caresses, les petits présents ; je lui ai donné tous les vêtements qu'elle a désirés, en voulant satisfaire sa vanité, seul côté qui paraisse lui faire impression ; j'ai consulté MM. B.... père et fils, médecins, qui l'ont vue et soignée, et les remèdes qu'ils ont prescrits ont été administrés ; j'ai appelé la religion à mon secours ; j'ai fait dire des messes ; j'ai fait pratiquer à

mon enfant ses devoirs de religion; je l'ai menée se confesser; mais tout a été inutile. Un jour, ma fille m'a répondu à mes remontrances qu'elle se corrigerait bien en un jour de tous ses petits défauts, si elle voulait, mais qu'elle ne se passerait jamais de petits garçons, et que tout son désir, quand elle serait grande, était d'aller avec les hommes. Le chagrin que je ressentis de la conduite et de l'obstination de mon enfant me fit tomber malade, et je l'ai été pendant six semaines; pendant huit jours j'ai eu une garde.

» Mais j'avais de nouveaux malheurs à apprendre, et bien plus grands.

» Un jour que, pendant ma convalescence, j'étais occupée à me peigner, madame X..., demeurant même maison que moi, qui étais dans ma loge à cet instant, fit remarquer à ma petite, qui était là, que tous mes cheveux tombaient, et que c'était par le chagrin qu'elle me causait. Ma petite, qui répond toujours très-brièvement, et jamais que quand on l'interroge, et seulement sur ce qu'on lui demande, ne disait rien. Madame X... lui dit : « Serais-tu contente de voir mourir ta maman? » Ma petite répondit: « *Ce n'est pas cela qui me fâcherait...*»— Pourquoi serais-tu contente de voir mourir ta mère? —*Pour avoir ses hardes.* — Que ferais-tu de ces hardes? Elles seraient trop grandes pour toi.— *Je les ferais arranger pour moi.*» Moi, qui était présente à cette conversation, je dissimulai mon émotion et m'approchai de ma petite en lui disant : « Quand elles seraient usées, que ferais-tu? — *Avec votre argent, j'en achèterais d'autres.*— Que ferais-tu après? — *J'irais avec les hommes.*» Madame X..., après cette conversation, s'en fut; moi-même ayant affaire, je sortis aussi; mais je ne menai pas promener ma fille, comme je comptais le faire. Le soir, tard, madame X... rentra dans ma loge avec madame Y..., qui demeure dans la même maison, et madame X.., dit à ma fille : « Serais-tu toujours contente si ta mère mourait? » Ma petite répondit: « *Oui, madame.*» Madame X..., furieuse de cette réponse, s'emporta. Je fis passer ma petite dans une autre pièce, et, quand tout le monde fut parti, je la couchai. Lorsqu'elle fut dans son lit : « Pourquoi désires-tu tant ma mort? Je ne m'étonne pas que tu faisais tant de bruit quand j'étais malade.» Ma petite me répondit : «*Oui, maman, je le faisais exprès pour vous faire mourir; quand j'ai vu que je ne réussissais pas, j'ai dit que je le ferais moi-même.*— Comment! tu le ferais toi-même; que tu mourrais toi-même, tu veux dire? — *Non, maman, je veux dire que je vous ferais mourir moi-même.* — Tu ne sais pas ce que c'est que la mort; je mourrais ce soir, et je reviendrais demain : Notre-Seigneur est mort, et il est ressuscité. — *Maman, je sais bien que, quand on est mort, c'est pour toujours. Notre-Seigneur est ressuscité parce que c'était le bon Dieu, mais vous ne reviendriez pas; ma petite sœur n'est pas revenue. Si vous aviez pu faire revenir mon petit frère que vous aimiez tant, puisque vous disiez que vous donneriez tout ce que vous aviez pour le ravoir, vous l'auriez bien fait.*— Mais comment ferais-tu pour me faire mourir? — *Si c'était dans un bois, je me cacherais dans un trou, sous des feuilles,*

et quand vous passeriez je vous ferais tomber par votre robe, et je vous enfoncerais un poignard dans le cœur. — Comment ! un poignard ; est-ce que tu sais ce que c'est qu'un poignard? — *Vous savez bien, maman, qu'un monsieur avait laissé un livre chez nous, dans lequel il y avait qu'une femme, dans un souterrain, avait enfoncé un poignard dans le cœur d'un homme...* »

» Malgré mon épouvante d'entendre tant d'horreurs de la part de mon enfant, je me rappelai que, peu de temps auparavant, un locataire avait laissé un roman dans ma loge, et qu'en le parcourant je lus un passage où il était effectivement question d'une femme qui poignardait un homme. Je ne puis rendre le chagrin que je ressentis en voyant qu'une enfant de sept ans et demi pensait si froidement à tous les moyens pour tuer sa mère. Je continuai ainsi ma conversation avec ma petite. « Tu penses bien que je n'irais pas dans un bois pour me faire tuer ?— *Ah ! maman, c'est bien à mon grand chagrin* », me répondit-elle avec un gros soupir. « Alors tu ne me tueras pas ? — *J'ai pensé encore que je pourrais vous tuer la nuit avec un couteau.* — Pourquoi ne l'as-tu pas fait tant que j'étais malade ? — *Maman, parce que vous aviez une garde.* — Mais pourquoi ne l'as-tu pas fait depuis que je n'ai plus de garde ?... — *C'est par la légèreté du sommeil, et que je craindrais que vous ne me vissiez prendre le couteau...* » Cette conversation, terrible pour une mère, finit à deux heures du matin, non pas sans que j'aie fait à cette enfant toutes les remontrances qu'elle pouvait entendre à son âge. Depuis ce jour-là, et par le conseil de M^me^ et M. X..., à qui j'ai tout raconté, je ferme par un cadenas la petite chambre dans laquelle couche ma petite. J'oubliais d'ajouter que, cette même nuit, je dis à ma petite : « Mais, si tu me tuais, tu n'aurais pas ce que j'ai ; cela appartiendrait à ton père. » Elle me répondit : « *Oh ! je sais bien, maman, mon papa me ferait mettre en prison ; mais mon intention est bien de le faire mourir aussi...* » Depuis cette nouvelle découverte, j'ai eu souvent des mêmes genres de conversation avec ma fille, et toujours je faisais de nouveaux raisonnements pour la ramener et lui faire changer de dessein ; mais elle n'a jamais varié. Je ne pourrais donc que vous répéter la même chose, alors je ne vous raconterais que ce qui s'est passé de plus marquant, ou ce que ma petite m'a dit de plus marquant. Par exemple, en toute occasion, elle me dit et elle me répète qu'elle ne m'aime pas, ni son père, ni sa bonne maman, qui l'a élevée ; mais qu'elle ne peut pas dire pourquoi ; qu'elle tuerait sa bonne maman aussi si elle savait avoir ses hardes ; que la première fois qu'elle m'avait vue elle avait eu la pensée de me tuer, et qu'elle l'avait toujours. Avant-hier seulement j'ai appris d'elle comment cette idée lui était venue : il y a neuf mois que je fus chez ma mère, et comme, dans ma position, on est bien aise de paraître dans son pays avec tout ce qu'on a de mieux, j'avais porté ma montre avec une chaîne de cou en or et quelques bagues ; ma

petite prit envie d'avoir tous mes bijoux, et pensa qu'elle ne pourrait les obtenir que si j'étais morte.

» Dans mon chagrin, j'ai tout raconté dans le principe à M. X..., qui me porte toujours le plus grand intérêts. M. X... a questionné lui-même ma petite ; elle lui a confirmé tout ce que je vous raconte, soit sur son envie constante de me tuer et mon mari, soit sur son désir de s'amuser avec de petits garçons, même avec des hommes, *même avec lui*, s'il le souhaite. Elle a dit la même chose à M. Z..., médecin ; enfin elle a dit la même chose à tout le monde. J'oubliais de dire que la première fois que M. X... la questionna, elle regardait attentivement une épingle précieuse qu'il avait à sa chemise ; interrogée pourquoi, elle finit par dire qu'elle tuerait bien M. X... pour avoir son épingle.

» Voici un détail horrible :

» Lorsque ce malheureux enfant fut égorgé par une cuisinière dans la rue de la Pépinière (la fille H. Cornier), il y a plus d'un mois, on raconta cet événement dans ma loge. Ma petite, qui était présente, prit un air fort réfléchi ; je lui en demandai la cause, et elle finit par me dire qu'elle pensait, si elle me tuait, qu'il y aurait du sang sur ses habits, et qu'on le verrait. Après quelques mots, elle me dit qu'elle se déshabillerait complétement, et qu'elle cacherait ses vêtements. Huit jours après, parlant sur le même sujet, elle me dit *qu'elle avait pensé me faire mourir, sans qu'il y eût du sang*, et que, dans le pays de sa maman, on jetait de l'arsenic dans les champs de blé pour faire mourir les poules, et que, *si elle en avait, elle me ferait mourir ainsi, et son papa aussi.* A cette occasion mademoiselle***, domestique chez M***, dans notre maison, mit de la semoule dans du vin, et, lui disant que c'était de l'arsenic, voulut en donner à ma petite; celle-ci se mit à crier, et dit : *Je veux bien en donner à ma maman, mais moi, je ne veux pas en prendre.* La domestique approchant le verre de la bouche de ma petite, elle serra les dents et ferma les lèvres.

» Mon mari étant allé avec son maître à la campagne, dès le mois de juin, n'ayant ma fille avec moi que depuis le mois de juillet, il n'a pas su, pendant tout le temps qu'il a été dehors, ce qui s'était passé. Je n'ai pas voulu le lui écrire et ai attendu son retour, époque à laquelle je lui ai raconté tout ce que je vous ai dit ; mais mon mari, aussi affligé que moi, a voulu questionner cette enfant, et elle a toujours tenu le même langage. Il a essayé de la corriger, ce que je n'ai jamais fait ; il lui a donné le fouet avec une cravache ; une autre fois il l'a attachée pendant une demi-heure avec une courroie au pied du lit : cela n'a rien fait ; ma petite n'a pas versé une larme, elle a répondu froidement à son père : *Les coups ne me font rien, vous me couperiez le cou que je ne changerais pas.* » J'ai déjà dit que cette enfant fort extraordinaire ne pleurait jamais, ne riait jamais, et ne s'amusait de rien ni avec rien ; elle est toujours assise sur une

très-petite chaise, les mains croisées, et, dès que je tourne le dos, elle porte les mains sur elle. Je lui apprends à lire, je la fais coudre et tricoter ; mais tout cela, étant malgré elle, est sans suite.

» Je terminerai tout ce récit par vous raconter la scène qui s'est passée avec ma fille, il y a une huitaine de jours.

» Un jour, la veille de cette scène, mon mari, étant venu me voir, fit semblant de me gronder à cause de ma petite, et me dit qu'il fallait la mettre aux Enfants-Trouvés, et que, si je la gardais, il ne viendrait plus me voir. Le lendemain, en parlant de cette menace à ma petite et lui demandant ce qu'elle deviendrait si je la renvoyais, elle me dit tranquillement qu'elle tâcherait de trouver dans la rue un coin pour coucher; qu'elle irait chanter dans les rues ou demander l'aumône, *et que, si elle avait un peu d'argent, elle achèterait des allumettes et de l'amadou pour vendre, comme fait une petite qui est dans le passage.* Pour voir ce qu'elle ferait, je lui donnai trois sous et deux mauvais mouchoirs, et elle partit.

» Il serait trop long de vous raconter qu'elle me fut ramenée par M..., qui la trouva à deux pas de la maison, et qu'elle repartit sur un mot que je lui dis. La première fois elle était suivie et surveillée par Mademoiselle X..., ainsi que nous en étions convenues ; mais la dernière fois, n'y prenant pas autant de garde, au bout d'une minute qu'on lui courait après, elle était disparue. Je ne puis vous dire combien je fus alarmée : je courus de tous côtés, dans toutes les halles, dans tous les quartier voisins; enfin, au bout de cinq heures de courses et de questions à tous les passants, je rencontrai sous les galeries du Palais-Royal, du côté des Français, la femme d'un commissionnaire, qui m'apprit avoir vu ma petite, il y avait environ deux heures ; car, à la manière dont elle me la dépeignit, je ne pus douter que ce fût elle. Aux questions que lui fit cette femme, pour savoir où elle allait, elle répondit *que sa mère lui avait donné trois sous pour acheter de l'amadou, que sa maman avait été obligée de la renvoyer, son papa ayant dit que, si elle ne la renvoyait pas, il la battrait et divorcerait avec elle ; elle dit qu'elle s'appelait X..., que sa maman se nommait X..., qu'elle était rentière, et que son papa était dans un bureau, qu'ils demeuraient fort loin.* Et, comme cette femme voulait la ramener chez ses parents, elle ne voulut pas absolument dire où elle demeurait, *ne voulant pas y retourner.*

» Cette femme finit par m'apprendre qu'elle avait conduit mon enfant rue du Doyenné, chez M..., commissaire de police. J'y courus aussitôt et trouvai ma petite assise auprès de M. le commissaire. M. le commissaire, n'ayant entendu que ce qu'avait raconté ma petite, et ne pouvant pas soupçonner la vérité, me reçut d'abord fort mal, en me reprochant d'abandonner ainsi mon enfant ; mais, d'après quelques explications, après qu'il eût questionné ma petite, qui lui dit absolument tout ce que je vous ai raconté, et répondit affirmativement sur son

malheureux penchant à s'amuser avec des hommes, sur son intention de me tuer avec son père, M... ne voulait pas me la rendre et me dit qu'il s'en chargerait. D'après mes supplications, et mon observation que je ne pouvais prendre aucun parti sans consulter mon mari, M... me dit : *Je ne puis garder votre enfant malgré vous, et je vous le rends ; mais, après avoir parlé à votre mari, je vous conseille d'aller consulter M..., votre commissaire de police.*

« Je ramenai ma fille ; mais, d'un côté, excusant mon enfant à cause de son âge, craignant qu'elle ne fût punie, j'ai hésité toujours, malgré les conseils de M..., à venir vous trouver. Mais j'ai dû céder à l'invitation formelle que vous m'avez fait faire. Mon mari et moi, nous ne sommes pas en position de mettre notre enfille en pension, et, si elle est malade comme vous avez l'air de le penser, encore qu'elle mange bien et dorme bien, nous n'avons pas les moyens de la faire mettre dans une maison de santé ; nous lui avons fait donner et nous lui continuerons tous les soins qui dépendent de nous, si l'autorité veut bien se charger de notre enfant, jusqu'à ce que son imagination soit guérie. »

Désirant vérifier par nous-même la vérité des allégations faites par les mariés X..., relativement à leur petite fille, avons engagé la femme à conduire auprès de nous son enfant ; y étant arrivées, et voulant interroger cette enfant en restant seul avec elle, nous avons laissé la femme X... dans une pièce voisine, et avons conduit dans notre cabinet sa petite fille, que nous avons fait asseoir près de nous, en lui parlant avec douceur ; ensuite nous avons procédé à son interrogatoire, que nous transcrivons fidèlement ci-après, sans en changer un mot.

Nous croyons devoir faire précéder l'interrogatoire du signalement de cette enfant :

Taille de trois pieds cinq pouces trois lignes (1 mètre douze centim.), cheveux châtain clair, yeux noirs et vifs, nez un peu retroussé, bouche petite, figure ronde et agréable, joues pleines et colorées, assez forte corpulence : en tout un air spirituel et de santé.

Demande. Comment vous appelez-vous? — Réponse. Je m'appelle...—D. Quel âge avez-vous? — R. J'ai bientôt huit ans, à ce que je crois. —D. Où avez-vous été élevée? — R. Monsieur, j'ai été élevée chez ma bonne maman. — A quel endroit? — R. A deux lieues de... — D. Que faisiez-vous chez votre bonne maman ? — R. J'étais toujours à me promener avec les petites filles et les petits garçons. — D. Que faisiez-vous avec ces petits garçons ? — R. (Ici se trouvent des détails que nous ne pouvons rapporter.) — D. Avez-vous jamais dit à votre bonne maman que vous vous amusiez bien avec de petits garçons, ou quelques grandes filles qui s'amusaient avec vous? — R. Non, monsieur, nous étions tous petits. — D. Y avait-il longtemps que vous vous amusiez avec de petits garçons quand vous avez quitté votre bonne maman? — R. J'étais bien jeune, je ne me

rappelle pas quand... Je n'avais pas quatre ans.— D. Votre bonne maman vous faisait-elle prier Dieu? — R. Je faisais des prières aussi chez ma bonne maman. — D. Alliez-vous à l'église? — R. J'y allais quand je voulais.— D. Votre bonne maman vous y menait-elle tous les dimanches? — R. Elle m'y menait quelquefois, mais pas tous les dimanches; je préférais aller me promener.— D. Cela vous a-t-il fâchée de quitter votre bonne maman? — R. Non, Monsieur, cela ne m'a pas fâchée.— D. Aimiez-vous votre bonne maman ? — R. Non, Monsieur, je ne l'aimais pas.— Pourquoi ne l'aimiez-vous pas? Elle était cependant très-bonne pour vous. — R. Monsieur, je ne sais pas.— D. Depuis que vous êtes ici avec votre maman, vous êtes-vous amusée avec de petits garçons ou avec des hommes? — R. Non, Monsieur.— D. Pourquoi ne vous êtes-vous pas amusée?— R. Parce que maman ne veut pas, et je n'en ai pas trouvé.— D. Avez-vous cherché de petits garçons? — R. Non, Monsieur. — D. Si vous trouviez de petits garçons, vous amuseriez-vous avec eux? — R. Oui, Monsieur.— D. Et si vous trouviez des hommes, vous amuseriez-vous avec eux? — R. Oui, Monsieur.

D. Y a-t-il longtemps que vous êtes à Paris, auprès de votre maman? — R. Monsieur, je ne sais pas combien est-ce qu'il y a de temps. — D. Votre maman, ici, à Paris, ne vous donne-t-elle pas de belles robes ? ne vous nourrit-elle pas bien ? n'a-elle pas bien soin de vous? — R. Si, Monsieur. — D. Et vous l'aimez bien, votre maman ? — R. Non, monsieur. — D. Pourquoi ? — R. Je ne sais pas.— D. Mais vous savez bien ce que vous aimeriez le mieux ? — R. Monsieur, rien du tout. — Mais, enfin, à quoi pensez-vous ? — R. D'aucunes fois je pense que je voudrais aller comme j'allais à.... — D. Et ensuite, que pensez-vous encore ? — R. Je pense que j'aurais voulu faire du mal à maman. D. — Et comment? — R. La nuit, Monsieur. — D. Avec quoi? — R. Avec un couteau, Monsieur. — D. Et de quelle manière? — R. Par le cou, Monsieur. — D. Si votre maman était morte, elle qui vous donne à manger, de beaux habits, que seriez-vous devenue étant toute seule? — R. J'aurais été avec des hommes, Monsieur. — D. Vous feriez bien mieux de sortir sans que votre maman vous voie, quand elle est dans la loge, et d'aller avec des hommes, plutôt que de penser à tuer votre maman. — R. Je ne sais pas, Monsieur, si j'aurais mieux fait de quitter la loge ; on aurait volé maman. — D. Mais, si vous voulez tuer votre maman, qu'est-ce que cela lui ferait ? Si elle était morte, cela ne lui ferait rien d'être volée. — R. Ah! je sais bien, Monsieur. — D. Qu'est-ce qui vous a fait penser à tuer votre maman ? — R. Personne. — D. Mais qui vous a donné cette idée ? — R. Personne ne m'en a donné l'idée.— D. Mais, enfin, pourquoi voulez-vous la tuer ? — R. Monsieur, pour avoir ses hardes. — D. Mais, étant si petite, que feriez-vous, que deviendriez-vous si votre maman était morte ? — R. Je ne sais ce que je deviendrais, j'irais avec les hommes.

—Votre maman vous bat-elle quelquefois? — R. Non, Monsieur. — D. Votre papa vous bat-il quelquefois? — R. Non, Monsieur. — D. Votre papa vous a-t-il battue? — R. Non, Monsieur. — D. Mais je crois qu'il vous a corrigée avec un fouet? — R. Ah! Monsieur, il y a longtemps. — D. Pourquoi votre papa vous a-t-il battue? —R. Parce qu'il n'était pas content de moi.—D. Quelle sottise aviez-vous donc faite? — R. C'est parce que je ne voulais pas demander pardon à maman. — Pourquoi voulait-il vous faire demander pardon à votre maman? — R. Parce que j'avais dit à maman!... — D. Qu'aviez-vous dit à votre maman? — R. Monsieur, tout ce que je viens de vous dire là. — D. Aimez-vous votre papa? — R. Non, Monsieur. — D. Pourquoi? — R. Je ne sais pas. — D. Qui aimez-vous? — R. Personne, Monsieur.

— Si on voulait vous donner tout ce que vous voulez, que demanderiez-vous? — R. Je voudrais être bien arrangée et m'aller promener. — D. Et ensuite, que feriez-vous? — R. Je ne sais pas trop ce que je deviendrais. — D. Mais, si l'on venait pour tuer votre papa et votre maman, cela ne vous ferait-il rien? — R. Je crois tout de même que cela me ferait du chagrin. — D. A présent, tueriez-vous votre papa et votre maman? — R. Oui, Monsieur. — D. Pourquoi les tueriez-vous, puisque cela vous ferait de la peine de les voir tuer par d'autres? — R. Je ne sais pas pourquoi je suis comme cela. — D. Votre maman vous fait-elle prier Dieu? — R. Oui, Monsieur, le soir et le matin. — D. Avez-vous des joujoux? — R. Oui, Monsieur, j'ai des boîtes de joujoux et des poupées. — D. Vous amusez-vous avec? —R. Oui, Monsieur.— D. Que comptez-vous faire quand vous serez un peu plus grande? — R. Monsieur, j'irai avec les hommes. — D. Quand votre maman était malade, cela vous faisait-il du chagrin? — R. Non, Monsieur. — D. Pourquoi faisiez-vous du bruit quand elle était malade? — R. Parce que je croyais qu'elle mourrait.— D. Voudriez-vous vous en aller de chez votre maman? — R. Non, Monsieur; j'aimerais mieux demeurer avec maman.— D. Cependant, vous ne l'aimez pas. — R. C'est égal, j'aimerais mieux rester avec maman.

Nous, commissaire, ayant appris de la femme X... qu'elle avait parlé souvent à la petite de son envie de la mettre ou en prison, ou au couvent, et pensant que, la petite ayant la crainte d'être éloignée de sa mère, cela lui faisait seul manifester le désir de rester avec elle, nous lui avons adressé avec douceur quelques observations sur sa conduite avec sa mère. Nous lui avons rappelé la bonté de sa mère, qui ne s'occupait que d'elle, qui travaillait toute la journée pour la nourrir, lui donner des joujoux et de beaux vêtements; combien elle serait malheureuse si elle la perdait. Voyant, à cet instant, la petite prendre une contenance timide, de hardie qu'elle l'avait auparavant; à voir ses yeux humides, de secs et hardis qu'ils étaient auparavant, nous avons de suite

fait entrer la mère, qui était restée dans une pièce à proximité de notre cabinet, et, lui annonçant la disposition de son enfant, avons engagé la petite d'aller embrasser sa mère. La petite s'est approchée d'un air timide de sa mère et l'a embrassée. Alors le colloque suivant s'est établi entre la mère et l'enfant.

« La mère : Une fois déjà, après que je t'ai eu fait un sermon, tu m'as fait la même chose ; dis à monsieur ce que tu as dit après. — La petite (en riant) : J'ai dit que c'était pour vous attraper. — Nous, commissaire : Et aujourd'hui, c'est aussi pour attraper votre maman que vous l'embrassez ? — Non, Monsieur, pas aujourd'hui. — Pourquoi ? — Parce que maman m'avait dit une fois qu'elle me laisserait mourir de faim; comme elle m'a donné à manger, j'ai pensé qu'il ne fallait pas la laisser mourir.

» La mère : Oui, vous avez pensé cela, et encore hier au soir vous avez dit à votre papa que vous voudriez le voir mort, et moi aussi. — La petite, baissant les yeux : Je ne sais pourquoi, maman. - La mère : Avez-vous dit à Monsieur quelle idée vous vient quand vous voulez bien faire ? — La petite : Je pense à faire le bien, malgré moi je fais le mal. — La mère : Avez-vous dit à Monsieur ce que vous avez répondu à votre papa quand il vous corrigeait pour avoir dit que vous nous tueriez tous les deux si vous le pouviez ? — La petite : J'ai dit qu'il ferait mieux de me couper le cou que de me battre, et que je ne changerais pas. — La mère : Avez-vous dit à Monsieur que vous changeriez bien si vous le vouliez ? Dites-lui combien il vous faudrait de temps pour cela. — La petite, en riant et d'un air décidé : Je me corrigerais bien de tous mes petits défauts dans un jour ; mais, pour les deux autres, il me faudrait bien plus de temps. — Nous, commissaire : Quels sont les deux autres ? — La petite : De m'amuser avec les petits garçons et d'aller avec les hommes. »

Après cette conversation assez longue, roulant toujours sur les mêmes sujets, et obtenant toujours de l'enfant des réponses équivalentes, la mère a emmené son enfant, qui nous a promis d'être sage et d'aimer sa maman. L'enfant était très-gaie et paraissait très-satisfaite de repartir avec sa mère, dont elle avait été séparée depuis une heure et demie. Avant de se retirer, la mère nous a dit qu'elle désirerait conserver son enfant jusqu'au 1er janvier, époque à laquelle elle dirait à ses voisins qu'elle met son enfant en pension, prière à laquelle nous n'avons point vu d'inconvénient à obtempérer, convaincu des soins qui seraient pris par la mère de cette enfant.

Nous, commissaire de la ville de Paris, auxiliaire de M. le procureur du roi, avons fait extraire du dépôt ci-après nommé la jeune X..., et avons procédé à son interrogatoire ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile actuel? — R. Je m'appelle X... — D. Savez-vous dans quelle maison vous êtes en ce moment? — R. Non.—D. Pourquoi n'êtes-vous pas dans la maison de vos père et mère et avec eux? — R. C'est parce que j'ai dit de vilaines choses à maman. — D. Que lui avez-vous donc dit à votre maman, qui ait pu l'offenser? — R. Je n'ose pas vous le dire, parce qu'il y a là un autre monsieur. — D. Je suis seul maintenant avec vous ; ainsi vous pouvez parler sans être intimidée par la présence d'une autre personne. — R. J'avais dit que je voulais la faire mourir. — D. Vous en aviez donc l'intention? — R. Oui, monsieur. — D. Et pourquoi aviez-vous cette intention? — R. C'est que j'avais envie d'avoir ses effets. — D. Comment vous y seriez-vous prise pour faire mourir votre mère? — R. Avec un couteau que j'aurais pris chez maman. — D. Qu'auriez-vous fait de ce couteau? — R. J'aurais frappé maman avec le couteau. — D. A quelle partie du corps l'auriez-vous frappée? — R. Au cou. — D. Mais vous êtes toute petite; votre maman est plus grande et plus forte que vous: comment auriez-vous pu l'atteindre au cou? — R. C'est la nuit que j'aurais pu faire cela.—D. Votre papa ne serait pas mort parce que vous auriez tué votre maman, à moins que vous ne l'ayez tué aussi; est-ce que vous aviez aussi cette idée-là? — R. J'avais aussi l'idée de tuer papa. — D. Pourquoi auriez-vous tué votre papa? — R. Pour la même chose que maman, pour avoir ses effets. — D. Qu'auriez-vous fait des effets de votre papa? Un homme n'a pas de robes, de bonnets, de châles, de colliers.— R. Je n'aurais pu rien en faire : je vois bien que j'avais tort.— D. Vous n'aimez donc pas votre maman, ou plutôt vous la détestez donc? — R. Si, monsieur, j'aime bien maman. — D. Mais, quand on aime quelqu'un, on ne cherche pas sa mort, on ne verse pas son sang. — R. J'aime bien maman à présent. — D. Quand vous auriez eu les effets de votre maman, qu'auriez-vous fait, que seriez-vous devenue? — R. Quand maman aurait été morte, je ne sais pas ce que je serais devenue. — D. Savez-vous à quoi sert l'arsenic, et ce que c'est? — R. Oui. — D. Qu'est-ce que l'arsenic? A quoi cela sert-il? — R. C'est du poison ; cela sert à empoisonner. — D. En avez-vous vu quelquefois? — Non, jamais.— D. Comment savez-vous donc que c'est du poison, que cela sert à empoisonner? Qui vous l'a dit? — J'ai entendu dire cela dans la campagne, et qu'on en mettait dans les blés pour faire mourir les poules.— D. Y a-t-il longtemps que vous avez quitté la campagne? — R. Il n'y a pas longtemps ; je ne peux pas dire au juste quand. — D. A quoi vous amusiez-vous, quand vous étiez à la campagne? — R. Je m'amusais avec des petits garçons et des petites filles ; je faisais des ronds avec les petites filles en dansant, et avec les petits garçons je faisais ce qu'on fait pour avoir des petits enfants ; nous allions à la rencontre l'un de l'autre. — D. Qui vous a dit comment on fait les petits enfants? — R. Ce sont les petits gar-

çons qui me l'ont dit. — D. Pourquoi avez-vous désiré que le monsieur qui lisait auprès de mon feu ne restât pas ici? — R. Parce que je n'osais pas dire devant lui tout ce que je vous disais.

Nous avons cru devoir terminer le présent interrogatoire, auquel nous n'avons procédé que pour nous assurer si nous trouvons dans ce jeune sujet quelques intervalles lucides.

Nota.— Cette petite fille a été placée dans un couvent, par les soins de l'administration, qui paya une pension pour elle. Quelques mois après son entrée dans ce couvent, elle eut une maladie pédiculaire, pour laquelle elle fut rendue à sa mère, et, une fois guérie, elle rentra dans la maison où on l'avait placée. Elle en sortit quelques mois après, pour une affection de langueur dans laquelle on crut reconnaître quelques-uns des symptômes du scorbut. Admise de nouveau dans le couvent, elle y reçut une sorte d'éducation, qui consistait dans le travail des mains. Elle y fit sa première communion et en sortit quelques années après.

Aujourd'hui (décembre 1831), cette petite a été mise en apprentissage chez une polisseuse de bijoux. Elle est adroite des mains, *mais elle ne sait ni lire ni écrire.* Elle vient tous les dimanches chez sa mère et passe toute la soirée avec elle. Elle se comporte passablement avec elle, est très-soumise et ne parle pas de sa vie antérieure ; mais elle reste toujours triste et taciturne, elle ne joue et ne s'amuse jamais, se plaint souvent de la manière dont elle était traitée dans le couvent, et prouve par ce qu'elle dit, et surtout par ce qu'elle est, que son éducation morale n'a pas été dans cette maison ce qu'elle aurait dû être. *Sa mère présume qu'elle a conservé ses habitudes d'onanisme.*

Quelques mots seulement sur cette observation remarquable. Voilà une enfant dont les facultés intellectuelles sont développées d'une façon extraordinaire ; elle se rappelle un détail qu'elle a lu dans un roman longtemps auparavant ; elle se rappelle ce qu'on lui a dit relativement aux propriétés et à un usage spécial de l'arsenic ; le récit qu'on a fait devant elle du crime d'Henriette Cornier lui inspire l'idée d'ôter ses vêtements afin d'éviter d'être tachée par le sang de sa mère ; de plus, dans les divers interrogatoires qu'elle subit, elle fait preuve d'une logique bien supérieure à ce que l'on observe chez les enfants de cet âge. Et cette enfant, chez laquelle l'intégrité de certaines facultés intellectuelles est si parfaite, est complétement dénuée d'affectivité. Elle rapporte tout à elle : tout en reconnaissant les bons procédés de ses

parents à son égard, elle reconnaît qu'elle ne les aime pas. Deux sentiments, deux affections, paraissent être les seuls mobiles de ses pensées et de ses actes : la coquetterie et la satisfaction de ses désirs vénériens. Pour y parvenir, elle n'hésiterait pas à sacrifier son père et sa mère.

N'est-ce pas là un exemple très-démonstratif de la possibilité de l'existence d'une lésion limitée à une partie des facultés psychiques?

Pour être impartial, il faut bien reconnaître que les désordres apparents observés chez ce jeune sujet étaient peut-être moins étendus que les désordres réels (1). Cette enfant, en effet, s'est montrée réfractaire à toute espèce d'éducation et n'a pas profité de l'instruction qu'on a essayé de lui donner. De plus, cet état continuel de tristesse, observé chez elle après sa sortie du couvent, ne s'est-il pas accentué plus tard jusqu'à revêtir une forme plus caractérisée? C'est ce que malheureusement l'observateur ne nous apprend pas.

Que décider lorsqu'on se trouve en présence d'une de ces folies partielles? Sur ce point encore les aliénistes sont divisés. Les uns admettent l'irresponsabilité complète; les autres, au contraire, admettent une responsabilité partielle, par ce motif que ces malades jouissent généralement d'un degré, quelquefois très-élevé, de discernement. D'autres, en apparence plus logiques, pensent que la responsabilité existe toutes les fois que l'acte incriminé est en dehors de la sphère du délire; et que, par exemple, le monomane homicide doit être puni s'il commet un vol. Mais, comme le dit Maudsley (1), « c'est une prétention » excessive, lorsque deux symptômes de maladies existent, le délire

(1) M. le professeur Cavalier, dans les *Considérations générales* qui terminent le rapport déjà cité, et qui lui appartiennent en propre, s'exprime ainsi : « Les facultés sont solidaires, et le trouble manifeste de quelques-uns dénote une altération profonde de l'intelligence. Mais en apparence, et pendant une assez longue période de temps, les désordres psychiques peuvent être limités. Cette réserve faite, nout admettons l'opinion formulée par le savant aliéniste de Montpellier.

(2) *Loc. cit.*

» et l'acte criminel, d'exiger la preuve que l'un est la cause de l'autre,
» et de vouloir à toute force que les effets d'une cause commune soient
» l'un par rapport à l'autre cause et effet. Des profondeurs du désordre
» des sentiments où le délire a ses racines, il peut surgir à tout mo-
» ment une folle impulsion complétement indépendante du délire, mais
» engendrée, comme lui, par la maladie.

Nous croyons devoir nous ranger à cette opinion. D'ailleurs, certains auteurs, parmi ceux qui ne l'adoptent pas, donnent à la responsabilité une base bien peu compatible avec la mission du médecin légiste. M. Delasiauve, par exemple, dans une séance de la Société médico-psychologique (29 mai 1854), s'exprime ainsi : « C'est en dehors de la raison scientifique qu'il faut chercher la considération dominante; la démarcation est entièrement d'ordre social. On est ou non responsable : non, je le répète, parce que l'état de santé comporte la plénitude du discernement, et que l'état morbide l'exclut; mais parce que, chose très-différente, la jurisprudence suppose qu'il en est ainsi, cédant, en cette conjoncture comme en beaucoup d'autres, à la nécessité d'avoir, pour ces appréciations, un criterium, une boussole. » Ne faut-il pas des motifs bien graves pour qu'un savant renie ainsi la science? Ces motifs, nous croyons les trouver dans la crainte d'une extension possible de l'immunité légale à des actes dépendant, non plus d'une aliénation mentale caractérisée, mais d'un de ces états de l'âme qu'il est si difficile d'en distinguer; car Leuret n'est pas le seul aliéniste qui pense que « les passions, quand elles sont portées à l'excès, sont de véritables folies. » Beaucoup d'autres l'admettent sous les noms de *folie passagère*, de *folie instantanée*.

Quels sont, du reste, les signes distinctifs indiqués par les auteurs? A cette question, je répondrai par quelques citations : « Le médecin
» doit chercher son criterium, pour le diagnostic de la folie, dans la
» pathologie et non dans la psychologie. Or ce criterium se révèle pré-
» cisément dans le fait même de la maladie, qui est caractérisée par
» un ensemble de symptômes physiques et moraux et par une marche
» déterminée, c'est-à-dire par une réunion de signes diagnostiques
» et non par un seul. » (Falret.)

« Le délire consécutif ne coïncide pas seulement avec l'état puerpé-
» ral, l'épilepsie, l'intoxication alcoolique, saturnine ou narcotique ; on
» sait, de plus, actuellement, que la spermatorrhée, le rachitisme, la
» tuberculisation, les affections organiques du cœur, les fièvres inter-
» mittentes, les engorgements du col de l'utérus, les affections de la
» prostate, les maladies aiguës à l'époque de la convalescence, notam-
» ment la pneumonie et la fièvre typhoïde, peuvent avoir des relations
» de cause à effet avec l'aliénation mentale. Mais ce qu'on méconnaît
» encore journellement, c'est la part énorme qui revient aux troubles
» du système nerveux périphérique dans la production du délire. Com-
» bien de vésanies n'auraient jamais eu de raison d'être sans le fait
» antérieur d'une gastralgie, d'une entéralgie, d'une névralgie occipito-
» cervicale ou intestinale, d'une migraine et même d'une simple odon-
» talgie !

. . . . . .

» S'il n'existe aucun de ces phénomènes (pathologiques) chez le pré-
» venu, il est responsable ; dans le cas contraire, il n'y a plus imputa-
» bilité. » (Michéa, cité par Brierre de Boismont) (1).

Mais quel est cet ensemble de symptômes physiques et moraux ? Le catalogue des causes indiquées par M. Michéa, comme devant entraîner l'irresponsabilité, est certainement fort complet, et nous pensons que, parmi les individus sujets à éprouver des passions extrêmes, il doit s'en trouver qui souffrent d'une gastralgie, ou de fièvres intermittentes, ou d'une migraine, etc., ce qui diminue beaucoup la portée de la restriction contenue dans la dernière phrase. Peu d'auteurs, nous le reconnaissons, ont énuméré aussi complétement les éléments pathologiques qui peuvent accompagner la folie. La plupart, en effet, exigent bien, pour distinguer l'aliénation mentale de l'état passionnel, la présence d'un *fait morbide*, l'existence d'un *cadre nosologique ;* mais ils n'entrent dans aucun détail.

Où pourrons-nous trouver une différence entre certaines formes

(1) *Ann. médico-psych.*, t. IV.

d'aliénation mentale et une passion extrême? Est-ce dans leur cause respective? Certaines maladies peuvent donner lieu à la production de véritables vésanies; mais, dans les mêmes conditions, des passions ne peuvent-elles pas se produire? Quant aux causes morales, si leur rôle dans la production de l'aliénation est incontestable, il n'est pas moindre dans celle des passions, ainsi que cela ressort de l'observation VII, par exemple (1). Mais, objecte-t-on, l'acte criminel chez l'aliéné a été généralement précédé d'un ensemble de symptômes qui déjà faisait soupçonner l'existence de la folie; laissons répondre M. Delasiauve (*Ann. méd.-psych.*, 3e série. tom. I, page 282): « On voit parfois la folie éclater brusquement sans être annoncée par aucun symptôme, assez marqué du moins pour éveiller l'attention, puis cesser presque aussitôt, après quelques heures de durée. J'en ai observé, tout récemment, deux cas dans mon service de Bicêtre. »

Ce n'est donc pas dans l'instantanéité des manifestations que nous trouverons les signes différentiels. Est-ce dans les actes mêmes que nous pouvons les rencontrer ? En présence d'un crime longuement prémédité, conçu avec habileté, et si l'auteur a tenté d'échapper aux pour-

(1) *De l'Influence des grandes commotions politiques et sociales sur le développement des maladies mentales,* par le Dr L. Lunier.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

1° Les événements de 1870-71 ont déterminé plus ou moins directement, du 1er juillet 1870 au 31 décembre 1871, l'explosion de 17 à 1800 cas de folie.....

2° La prédisposition héréditaire n'a joué qu'un rôle relativement peu important dans la genèse des aliénations mentales déterminées par les événements de 1870-71. Elle n'a été notée que dans 24 cas sur 100; tandis que, dans les cas ordinaires, on constate son influence, à des degrés divers, 63 fois sur 100.....

14° Les causes déterminantes qui ont été le plus fréquemment observées sont: l'inquiétude produite par l'approche de l'ennemi, la crainte ou le chagrin d'être rappelé sous les drapeaux, le départ pour l'armée d'une personne chère, les fatigues physiques et morales de la guerre et notamment du siége de Paris, les émotions éprouvées pendant une bataille ou un bombardement, les changements de position ou de fortune résultant des événements, le chagrin causé par la nouvelle de nos revers, l'excitation politico-sociale, l'occupation du pays par l'ennemi.

suites, si plus tard il a même éprouvé des remords, le médecin légiste serait-il fondé à admettre la responsabilité? Ce n'est pas l'opinion de Falret, qui dit (*Ann. méd.-psych.*, 4e série, tome II, page 245): » Les maniaques eux-mêmes, dans certaines périodes et à certains moments de leurs accès, ne savent-ils pas parfaitement ce qu'ils font, lorsqu'ils peuvent frapper ou faire une mauvaise action? Ne pouvaient-ils pas le plus souvent se retenir au moment de l'accomplir, même au plus fort de leurs accès, s'ils étaient retenus par un mobile puissant, celui de la crainte ou de l'intimidation, par exemple? »

« Quant au plan du crime, dit M. Dally (Société méd.-psych.), il est aussi bien conçu chez les aliénés que chez les criminels... Les tentatives pour se soustraire à la punition sont très-fréquentes chez certains aliénés, qui, d'ailleurs, peuvent fort bien et se repentir et raconter les circonstances du crime. »

Est-ce enfin dans le profit que l'auteur de l'acte espère en retirer que nous trouverons la base de cette distinction? Ce signe a, en effet, une certaine valeur, mais qui n'est pas constante, car les aliénés sont parfaitement susceptibles d'éprouver des passions et par conséquent de chercher à les satisfaire. Cette étude, superficielle il est vrai, nous conduit à partager l'opinion exprimée par M. Dally (1):

« Je ne cherche pas à établir qu'il n'est jamais possible de distinguer ceux qu'on appelle aliénés de ceux qu'on appelle criminels; je soutiens seulement que cette distinction n'est point, si l'on peut ainsi parler, *foncière;* je soutiens que c'est affaire de degrés et même de nuances.... »

S'il en est ainsi, il est évident que l'imputabilité des actes commis sous l'influence d'un paroxysme passionnel manquera d'une base certaine.

On nous objectera peut-être qu'il est possible de résister à des passions, tandis que les impulsions morbides sont irrésistibles. Est-ce exact? et n'est-il point, d'une part, des états passionnels dans lesquels

(1) *Loc. cit.*

l'irrésistibilité est incontestable (1), et, d'autre part, les aliénés sont-ils toujours dans l'impossibilité absolue de résister à l'impulsion qui les sollicite? L'observation seule peut trancher cette question. Or les aliénistes en font tous les jours l'expérience: les fous sont susceptibles d'obéir à des sentiments raisonnables, de subir l'influence de la discipline, etc.,; sans quoi, ainsi que le disait M. Archambault à la Société médico-psychologique (2), l'administration des asiles serait impossible.

A l'appui de cette opinion, contentons-nous de citer les trois observations suivantes, extraites de la thèse d'Esquirol (3), qui démontrent quelle influence, non-seulement l'intimidation, mais aussi les sentiments les plus délicats et qu'on pourrait croire à jamais éteints dans l'âme de ces malheureux, peuvent avoir sur la conduite et même sur certains actes, considérés comme involontaires, des aliénés.

Observation XIII

Un furieux est conduit dans ma maison. Rien n'avait pu le contenir chez lui. Je le reçois, entouré de dix domestiques; je lui dis d'un ton élevé ce peu de mots : « Monsieur, soyez tranquille, ne frappez personne; sinon je vous livre à tous ces gens-là. » Dès cet instant il a été calme et a commencé d'être plus raisonnable.

Observation XIV

J'ai eu plusieurs malades qui, dans la crainte de faire gronder leurs domestiques, évitaient plusieurs actions déraisonnables et contenaient leur fureur. Un, entre autres, déchirait tout. Je mis la camisole à son domestique, en le grondant vivement devant son malade. Celui-ci vint me demander grâce, me promit de ne plus déchirer, et il tint parole.

(1) Les passions véhémentes, portées à l'extrême, enchaînent la liberté morale... Elles comportent parfois l'irresponsabilité. (Pinel neveu, Soc. méd.-psych, séance du 31 octobre 1853.)

(2) Séance du 25 avril 1853.

(3) Paris, 1805.

Observation XV

M. X..., âgé de soixante ans, tombé dans un état de démence, après un violent accès de fureur, lâchait tout sous lui. On avait tout essayé pour lui faire perdre cette *manie*. Il sollicite de dîner avec moi et mes autres malades. « Je le veux bien, lui dis-je, si vous êtes propre. » Il promet, tient parole, et obtient la récompense promise. Depuis, il ne s'est plus sali.

L'observation suivante, empruntée à Leuret (1), montre, de plus, que l'aliéné peut avoir conscience de son état.

Observation XVI

Fille. — A la suite d'attaques d'hystérie, intelligence troublée. « Un jour, la bizarrerie de ses paroles excite le rire d'un étranger. *Vous devriez respecter mon malheur,* lui dit-elle. *Que Dieu vous fasse la grâce de ne jamais perdre la raison!* »

Quelques mots encore avant de conclure.

Devant l'impossibilité où l'on se trouve, dans beaucoup de cas, de distinguer l'acte commis par un aliéné de celui qui l'a été sous l'influence d'une passion au paroxysme, ne pourrait-on pas trouver plus sûrement la base du diagnostic différentiel dans certains caractères de l'acte même qui est incriminé? La monstruosité de certains faits, par elle-même, et en dehors de toute notion sur les antécédents, soit héréditaires, soit personnels, de l'agent, n'implique-t-elle pas une véritable aliénation? C'est par des observations encore que nous répondrons.

Observation XVII

En juillet 1817, un journalier quitte sa demeure pour mendier dans les environs. De retour deux jours après, il demanda à sa femme son plus jeune enfant. « Il est en repos », répondit-elle ; et elle montra un petit cabinet. Le père ouvre la porte et aperçoit le corps de son fils, auquel il manquait une cuisse.

(1) *Fragments psychologiques sur la folie.* Paris, 1834.

Le père infortuné sort et revient bientôt, accompagné du maire. La prévenue, pressée par l'interrogatoire, avoue enfin sans émotion que, dans l'extrême besoin où elle se trouvait, elle avait tué son enfant, lui avait enlevé une cuisse qu'elle avait fait cuire dans des choux, qu'elle avait mangé une partie de ce mets et qu'elle conservait l'autre pour son mari. On trouva, en effet, dans le garde-manger, un reste de choux, et, à côté, un os rongé, qu'on reconnut être celui de la cuisse de l'enfant. Il fut établi qu'à l'époque de l'événement la mère avait encore des provisions (1).

Dans l'observation que nous venons de citer, l'acte incriminé, il est vrai, était dépourvu de mobile, puisque la prévenue possédait encore des provisions. Mais, nous nous le demandons, l'acte, à lui seul, ne doit-il pas faire admettre l'aliénation?

Dans les faits suivants, le mobile existe: c'est la vengeance (observation XVIII), la colère (obs. XIX), l'amour (obs. XX) (2).

Observation XVIII

Maria de las Dolores, habitant les montagnes de Ségovie, fut séduite par Juan Diaz. Son amant, pour lui sauver l'honneur, la demanda en mariage à son père, Pedro Domingez, vieillard de soixante-cinq ans. Celui-ci repoussa avec colère le prétendant séducteur. « Dès ce moment, la bergère devint triste et taciturne: elle recherchait les lieux les plus solitaires pour y faire paître son troupeau, et on ne la vit plus adresser la parole à ses compagnes.

» Le 20 mars 1826, de retour le soir dans la cabane, elle entra chez elle après avoir renfermé les moutons dans le bercail, et elle s'occupa à faire rôtir un morceau de viande. Son père, qui était auprès du feu, s'endormit. Saisie tout à coup d'une horrible impulsion, Dolorès s'empare d'un chenet, en assène plusieurs coups à son vieux père et l'étend à ses pieds. A la vue du sang, sa rage redouble, elle se précipite sur sa victime, lui ouvre la poitrine avec un coutelas, en retire le cœur encore palpitant, le place à côté du morceau de viande qui était sur le feu, et, quand il est à moitié rôti, elle commence à le dévorer. Mais bientôt elle pousse des hurlements, des cris aigus de désespoir, qui retentissent

(1) Legrand du Saulle, la *Folie devant les tribunaux*.
(2) Legrand du Saulle, *loc. cit*.

au loin. Les bergers accourent des cabanes voisines: quel affreux spectacle ! A côté du cadavre mutilé s'offre à leurs regards une furie qui, la bouche sanglante, les yeux égarés, tient à la main un morceau de chair humaine qu'elle montre à l'un d'eux en s'écriant : « Tiens, voilà le cœur de celui qui m'a empêchée d'être la plus heureuse des femmes, de celui qui m'a privée de l'homme que j'adorais : c'est le cœur de mon père que je viens d'assassiner ; goûtes-en, si tu veux! c'est le cœur de mon père !...»

Les bergers demeurèrent interdits, stupéfaits. Devenue de plus en plus furieuse, Dolorès met ses vêtements en lambeaux et se déchire les seins avec les ongles. On l'arrête, on la conduit à Ségovie. Elle a entièrement perdu la raison ; elle ne répond aux questions qu'on lui adresse que par des cris lamentables.

Le tribunal de Ségovie l'a condamnée à rester pendant toute sa vie enfermée dans une maison d'aliénés.

Observation XIX

Anne Lami et Louise Péchard servaient dans la même ferme, à la Peyrouse, près de Trévoux ; elles vivent en bonne intelligence, unies par leur condition et l'habitude d'une vie commune. Nulle haine ne paraissait les diviser, et Anne Lami passait pour être d'une grande douceur.

Par un jour brûlant d'été (12 juin), à midi, elles sont envoyées ensemble pour couper de l'herbe sur les bords de la Chalaronne. Ce travail fini, à trois heures environ, elles revenaient à la ferme, quand Anne Lami dit à sa compagne : « *Tu es une paresseuse.* — *C'est bien toi qui es une plus grande paresseuse* », répond la jeune fille. Anne Lami lui donne un soufflet. « *Je le dirai à ma mère* », s'écrie Louise. A ce mot, l'accusée tire son couteau, se jette sur sa compagne, l'en frappe à la gorge et au visage. « Anne, ma mie, tu es une malheureuse », dit en tombant l'enfant, qui cherche à parer les coups ; mais l'accusée redouble. Le ressort du couteau se brise ; elle saisit son sabot, l'en frappe sur la tête jusqu'à ce que le sabot se brise à son tour. Elle recule alors de quelques pas, tourne la tête, voit sa victime palpitante, souffrir et se débattre contre la mort en perdant tout son sang. L'idée lui vient de l'achever, afin d'abréger sa souffrance. Elle traverse le ruisseau pour saisir sa goyette (instrument avec lequel elle avait coupé l'herbe), lui fait de nouvelles blessures, et ne la laisse enfin que lorsqu'elle la croit sans vie.

La victime expira quelques instants après.

Anne Lami s'enfuit à travers champs, sans s'apercevoir que ses mains et ses

vêtements sont ensanglantés. Elle va d'abord trouver son frère, qui refuse de la recevoir ; puis elle se rend en prison, fait le récit de sa journée, et obtient enfin la faveur d'un cachot.

Dans le cours de l'instruction, Anne Lami a très-exactement raconté tout ce qui s'était passé, sans omettre la moindre circonstance.

Lorsqu'on lui a demandé comment l'idée de meurtre lui était venue, elle a répondu qu'elle n'en savait rien, qu'elle vivait en bonne intelligence avec Louise, qu'elles avaient ri et plaisanté en faisant leur ouvrage, qu'elle ne lui en voulait pas du tout ; puis elle a ajouté « qu'elle avait la tête égarée, qu'elle ne savait comment cela s'était fait. »

Anne Lami a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure. (Legrand du Saulle, *loc. cit.*) (1).

Observation XX (Legrand du Saulle) (2)

François-Antoine Ferrand, commis drapier, âgé de dix-huit ans, tomba éperdument amoureux d'une jeune ouvrière connue sous le nom de Mariette. L'affection fut mutuelle, les intentions restèrent pures. Les familles s'opposèrent au mariage des jeunes gens, et Mariette, menacée d'être conduite au couvent des dames Saint-Michel si elle ne rompait avec Ferrand et n'épousait un sieur Roux, déclara qu'elle ne consentirait pas à se séparer de l'homme qu'elle aimait, et qu'elle préférait plutôt mourir.

Ferrand et Mariette, bien convaincus de l'opposition formelle de leurs parents, se donnèrent un dernier rendez-vous pour en finir. Après avoir froidement arrêté toutes les dispositions de leur fin tragique, ils se rendirent ensemble, à onze heures du soir, dans le bois de la Girone, près Chars, et, après des adieux touchants et des scènes émouvantes d'attendrissement, « Mariette me rappela, dit Ferrand, la promesse que je lui avais faite de ne rien lui refuser. Mariette voulut être frappée en dormant, mais elle ne put s'endormir. Elle m'a dit de lui tirer un coup de pistolet ; j'ai balancé longtemps. Mes deux pistolets étaient chargés, il y en avait un pour elle et l'autre pour moi ; je lui ai tiré un coup de pistolet dans la tête, qui n'a fait que l'étourdir ; elle m'a engagé à lui en tirer un second. Je ne voulais plus la frapper, alors je lui dis : «Demain matin, à huit heures, je te remettrai dans la voiture.» Je voulais mourir seul..., mais elle a persisté, et je lui ai tiré un second coup de pistolet dans la tête ; je l'ai crue morte,

(1) Extrait de Bottex, *de la Méd. lég.*).
(2) Extrait de la *Gazette des tribunaux.*

je l'ai prise sur mon épaule pour la descendre dans le bas du bois. Je me suis arrêté une fois et je l'ai déposée à terre, où elle est restée cinq minutes; je l'ai chargée de nouveau sur mes épaules et je l'ai portée à l'endroit où elle a été trouvée. C'est vers quatre heures du matin que cela est arrivé; lorsqu'elle a été déposée à terre pour la seconde fois, je me suis aperçu qu'elle n'était pas morte. Elle paraissait beaucoup souffrir; elle disait: « Achève-moi! achève-moi! »

Ferrand plongea alors un couteau-poignard dans le sein de Mariette, puis il se trouva mal, ne reprit connaissance qu'au grand jour et voulut se tuer. « Je suis remonté en haut du bois pour reprendre mes pistolets, qui y étaient restés. Je suis redescendu, j'ai accroché ma chemise à une branche de pommier, je m'y suis suspendu par le cou et je me suis tiré un coup de pistolet dans la bouche. La détonation m'a fait tomber sur le bord du fossé sans connaissance. J'étais, lorsque je repris connaissance, à quarante pas de Mariette; je voulus lui arracher le poignard pour m'en frapper, mais elle le serrait si fortement que je ne pus l'arracher de sa main. J'ai voulu faire usage de mes pistolets, mais le froid, la souffrance, m'avaient saisi, et il m'a été impossible de charger mes armes. Je connaissais, dans le ruisseau qui était près de là, un endroit très-profond; j'y allais, lorsque j'aperçus deux hommes; je me détournai alors, et, après avoir ôté ma redingote, je mis mes deux mains dans les goussets de mon pantalon, je me précipitai dans le ruisseau à l'endroit même où je me trouvais. »

Ferrand fut trouvé là sans connaissance et mis en état d'arrestation.

Devant la cour d'assises de Seine-et-Oise (mars 1838), le docteur Peyron fut interrogé sur l'état ou se trouvait l'accusé peu de temps après l'événement: « Ferrand, dit-il, semblait avoir perdu toute conscience de sa situation; il écoutait sans entendre, il regardait sans voir; ce ne fut qu'au moment où M. le Juge me demanda si la jeune fille n'était pas enceinte, qu'un indicible mouvement d'indignation illumina son regard. Puis il retomba dans l'abattement. Plus tard, il demanda par signe de l'eau pour laver ses plaies, puis quelques aliments qu'il ne put prendre.»

Les docteurs Peyron, Bastide, David et Deslions, affirmèrent devant la cour que l'infortunée Mariette était morte avec tous les signes révélateurs de la virginité.

Ferrand fut acquitté.

RESUMÉ ET CONCLUSIONS

Les signes indiqués par les auteurs comme caractéristiques de certaines formes d'aliénation mentale (les folies partielles en général) appartiennent également aux passions extrêmes.

Les unes et les autres peuvent se développer sous l'influence des mêmes causes, s'accompagner des mêmes symptômes (soit somatiques, soit psychiques), retentir également sur l'organisme, donner lieu à la réalisation d'actes criminels accomplis dans des conditions identiques (préméditation ou inconscience, remords ou indifférence, utilité de l'acte, etc.)

La responsabilité suppose le libre arbitre. Or, à un certain degré de passion, celui-ci est dominé ou même annihilé, ainsi que dans les folies partielles. La différenciation ne peut pas davantage se trouver dans le pouvoir de lutter contre une impulsion, les aliénés n'en étant pas tous dépourvus.

Donc nous croyons pouvoir conclure (d'une manière générale et sans avoir la prétention de prévenir tous les cas particuliers) que, actuellement, il n'existe pas de critérium scientifique pour distinguer, au point de vue de la responsabilité, l'acte commis par un aliéné (atteint de folie partielle) de l'acte commis par un individu (considéré comme sain d'esprit) sous l'influence d'une passion au paroxysme.

Vu :
Le Président censeur,
JAUMES.

Vu et bon à imprimer :
Le Doyen,
A. CASTAN.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie,
correspondant de l'Institut,
G. CHANCEL.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Etre Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux n'y verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime, si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères, si j'y manque!